



## FORMATION : CONNAITRE, ANTICIPER L'ACTUALITE SOCIALE 2013, OPTIMISER LE CONTROLE DES COTISATIONS PATRONALES

Réf : AC/LR/KD/13/04.151

**Objet** : Invitation à la formation « connaître, anticiper l'actualité sociale 2013, optimiser le contrôle des cotisations patronales »

**Destinataires** : employeurs

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

En tant qu'employeur, l'actualité sociale est une préoccupation majeure, tout particulièrement en cette période de mise en œuvre de nouvelles lois fiscales et sociales. Aussi,

- Connaître les nouvelles dispositions applicables au 1<sup>er</sup> janvier : exonération Travailleur Occasionnel à 3 niveaux et options de rémunération à privilégier ; plus d'entreprises concernées par paiement mensuel des cotisations ; nouvelles cotisations cadres et décisions de gestion à prendre
- Connaître et gérer les nouvelles dispositions liées aux salaires bruts minimaux, aux cotisations sur salaires et à la remise en cause progressive des exonérations sociales et fiscales des heures supplémentaires, savoir les expliquer à son personnel,
- Et prendre connaissance de cas concrets illustrant ces évolutions du salaire net payé, du salaire net fiscal à déclarer par le salarié et de la part patronale à acquitter par l'entreprise.

vous permettra d'exercer vos responsabilités d'employeur dans de bonnes conditions, et de gérer vos contrôles de factures MSA en toute connaissance de cause.

A cet effet, une formation vous est proposée et organisée par Agri-Formation 29 :

**Le mardi 23 avril 2013**  
Centre de Formation de Saint Ségat  
**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

*Armelle CALMET, juriste à la FDSEA animera cette formation.*

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour vous inscrire**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation comprenant le repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Quenet', with a long horizontal line extending to the right.

**André QUENET**

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

**Les objectifs :**

- Apporter aux chefs d'entreprise les éléments d'actualité sociale, ainsi que les orientations sociales à prévoir et qui affectent les salaires bruts et nets et le coût du travail pour l'entreprise.
- Donner aux chefs d'entreprise les moyens de faire une veille sociale, de prendre les bonnes options, de contrôler les factures de cotisations sur salaires acquittées à la MSA,
- Connaître les évolutions du SMIC, les évolutions salariales suite aux négociations des conventions collectives de 2012, au nouveau SMIC annuel.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

Matinée	Après-midi
<i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i>	<i>Intervention d'Emilie COCHENNEC, Assistante du service Paie de la FDSEA</i>
<b><u>-L'actualité sociale des salaires et du coût du travail</u></b>	<b><u>- L'examen de plusieurs cas pratiques</u></b>
Les évolutions des salaires bruts et nets et de leur mode de calcul	Mise en œuvre des évolutions sociales depuis 2012 et des déclarations à faire à la MSA et à l'administration fiscale : présentation de différents cas de figure selon l'effectif de l'entreprise, selon le mode de calcul des heures supplémentaires, selon les périodes de paie et selon les années.
Le coût du travail et les incidences fiscales pour le salarié et pour l'entreprise en 2012, 2013 et 2014.	

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



Cette formation est  
Cofinancée par  
l'Union européenne



***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri-Formation 29 enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence, ainsi qu'une facture (si la formation est payante), qui sont à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an.*